



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 19 mai 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	12/05/2010
Affichage	12/05/2010

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

**Etaient Présents** : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés** :

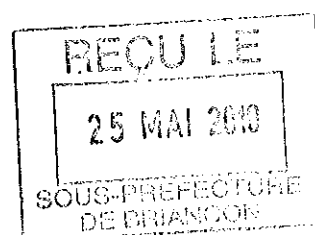
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard  
CIRIO Raymond pouvoir à MARCHELLO Marie  
GUIGLI Catherine pouvoir à PEYTHIEU Eric  
CODURI Laetitia pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain  
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : URBANISME 3

OBJET : REVISION SIMPLIFIEE  
DU PLU: PARCELLE AH 145

**Absents-Excusés** : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, CODURI Laetitia, BRUNET Pascale, ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

La Commune a été récemment sollicitée par l'UGECAM – PACA CORSE afin que cet organisme relocalise l'activité du Centre Médical de Rhône Azur au plus près du Centre Hospitalier de Briançon.

Le projet consiste en la construction d'un établissement de soins de suite, géré par l'UGECAM Paca-Corse, sur la parcelle n° AH 145, située en Zone UC, ayant un accès, 24 avenue Adrien Daurelle 05100 Briançon.

La parcelle d'une contenance de 26 905 m<sup>2</sup> appartient au Centre Hospitalier et ce dernier est implanté en partie haute de cette parcelle.

Le futur bâtiment sera relié à au Centre Hospitalier afin de mutualiser des services médicaux et logistiques.

Ce bâtiment comprendra 100 lits de soins de suite et un plateau technique de rééducation fonctionnelle.

Le caractère et la vocation du zonage UC ne sont pas spécifiques à une activité médicale ou à un équipement collectif public.

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à ce jour nécessite une adaptation pour permettre la réalisation du projet considéré.

La réalisation de ce projet nécessite :

- Un zonage spécifique à la parcelle, de type UM, englobant ainsi l'Hôpital et la future construction.

Vu les articles L 123-13 et R 213-21 du Code l'Urbanisme,

Vu la Loi du 17/02 /2009 modifiant le champ d'application de la révision simplifiée du PLU,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-2,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé par délibération du Conseil Municipal du 14 Avril 2007, révisé et modifié le 11 Février 2008,

Vu le PPRN approuvé le 08 Janvier 2009,

***Considérant l'objectif du projet ci-dessus explicité et le fait que cet objectif justifie la prescription d'une révision simplifiée du PLU,***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à prescrire la révision simplifiée du PLU.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

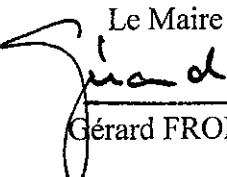
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.


POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**TRANSMIS LE 21 MAI 2010**

**PUBLIÉ LE 21 MAI 2010**

**NOTIFIÉ LE**

Le Maire  
  
Gérard FROMM



**Annexe 1**

